

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 23 mars 2017

### **Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Robert BURKHALTER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 43 membres.

### **Excusés :**

Mmes MM Alain SAILLEY (BELVERNE) - Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Ismaël MOUMAN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULEE (VERLANS)

### **Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Catherine FORTES / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Jean-Pierre MATHEY

### **Assistaient à la séance :**

Mmes MM André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00. Le quorum est atteint.

### **◆ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER**

#### **2017**

*Le Président* présente le compte rendu du Conseil communautaire du Conseil communautaire du 16 février 2017.

*Anne-Marie BOUCHE* précise qu'elle s'abstiendra car elle était absente lors du précédent conseil.

Les conseillers communautaires à la majorité (1 abstention : Anne-Marie BOUCHE) **APPROUVENT** le compte rendu du précédent Conseil.

Arrivée de Blaise-Samuel BECKER (18h12)

### **◆ PLUI : PREMIERES ORIENTATIONS DU PADD**

*Le Président* invite le Cabinet Delplanque à présenter les premières orientations du PADD telles qu'elles ressortent des rencontres communales de la conférence des exécutifs et à exposer les premières orientations générales :

1. Affirmer l'identité de la communauté de communes au sein du Nord Franche-Comté
2. Promouvoir l'attractivité du territoire par un développement équilibré et cohérent
3. Valoriser les spécificités du cadre de vie local par la préservation des espaces naturels, des paysages et des ressources du territoire.

*Le Président* souligne que le législateur a reculé l'échéance du 27/03/2017 mais qu'il a souhaité maintenir cette information auprès de l'assemblée. Ce dossier ne fera donc pas l'objet d'un vote.

*Blaise-Samuel BECKER* observe que "si les réunions informatives ont été intéressantes, il en demeure que la participation des conseillers communautaires à l'élaboration du nouveau PLUi demeure assez limitée. Nous

sommes informés oui, mais notre participation est-elle souhaitée ? Nous en doutons. Ainsi nous sommes ravis de constater la présentation des synthèses des rencontres communales. Nous n'en avons jamais entendu mot. Il eut été plus démocratique d'en toucher un mot au sein du conseil municipal d'Héricourt ou aux conseillers communautaires de la ville. Peut-être d'autres communes ont-elles eu des pratiques plus ouvertes.

Notons une quasi absence de l'implication des citoyens : rien d'autre que deux réunions publiques de présentation.

Nous exprimons donc des regrets sur la manière ; encore une fois le bureau, pour ne pas dire le président, décidera de tout pour nous.

Sur le fond : Nous affichons des désaccords dès les premiers objectifs. Sur le développement économique, l'affichage est à la poursuite des programmes fonciers industriels et commerciaux. Nous préférierions recentrer sur la réhabilitation des friches existantes. Trop de terres agricoles ont été prélevées inutilement. Préservons nos campagnes, nos paysages ; relevons les ruines industrielles et commerciales. Ce ne sont pas les friches qui manquent dans le pays d'Héricourt et dans l'aire urbaine. Nous considérons que le pays d'Héricourt n'a pas vocation à vider les entreprises de l'aire urbaine à coup de dumping fiscal ou de subvention publiques. Les mêmes travers sont poursuivis avec l'étalement urbain pour le foncier d'habitation. Au contraire, le PLUi devrait servir à maîtriser l'étalement urbain en réduisant les secteurs d'urbanisation future notamment ceux de la ville d'Héricourt (zone de la Craie, Byans, coteaux de St Valbert, ...). Ces projets accroissent les phénomènes de péri-urbanisation alors que de nombreuses friches dans la Ville devraient être reconverties en priorité.

Nous participons au scepticisme de 50 % des communes sur de nouveaux transferts à l'intercommunalité. Assez de transfert ! La ville d'Héricourt est vidée de ses compétences. Nos communes ne doivent pas devenir des coquilles vides !

En matière d'environnement, nous nous étonnons de l'objectif d'un PLUi respectueux de l'environnement mais non contraignant. Cela ne servira donc à rien. Autant dire immédiatement que vous voulez un document qui n'aura jamais d'application concrète et arrêtons de perdre du temps en ce cas.

Vous comprendrez donc qu'en l'état notre groupe se montre plus que réservé sur les orientations envisagées pour le prochain PLUi.

*Anne-Marie BOUCHE* souligne qu'elle n'a jamais été invitée aux commissions.

*Robert BURKHALTER* remarque qu'il n'y a plus qu'un seul agriculteur sur Héricourt et que celui-ci n'a pas été invité. Il aurait aimé qu'il le soit. Il précise qu'il a participé à une réunion non pas parce qu'il avait été convié mais parce qu'il avait lu l'information dans la presse.

*Fernand BRUKHALTER* répond que les commissions ont été régulièrement convoquées et que seuls les membres de celles-ci ont été conviés. Il ne s'agissait pas de convier l'ensemble des conseillers mais seuls les conseillers siégeant habituellement dans ces commissions. Il précise que si des élus souhaitent siéger dans d'autres commissions il est possible de les élargir. Il ne sera toutefois pas possible de convier tout le monde. A noter qu'il n'y a pas de volonté d'écartier quiconque d'une procédure de concertation, toutes les idées sont les bienvenues. D'ailleurs il y a eu au moins 20 à 30 élus à chacune des commissions.

*Le Président* revient ensuite sur l'intervention de M. BECKER qui traduit un irréalisme total et une incompréhension de ce que vit le département. Il observe que Héricourt maintient le seuil des 10 000 habitants ce qui lui permet de conserver tous ses équipements. Si l'opposition d'Héricourt avait été écoutée, Héricourt aurait perdu de la population et des services. Ce serait le déclin de la ville centre.

Il précise que l'attractivité d'Héricourt amène les salariés des équipements structurants de l'Aire Urbaine comme l'hôpital Médián, à s'installer à Héricourt.

*Robert BURKHALTER* précise que toutes les villes de Haute Saône ne constatent pas un déclin de leur population : la population de Rioz est en augmentation.

*Jean-Jacques SOMBSTHAY* remercie le cabinet pour le travail d'animation réalisé dans des délais très contraints avec un nombre d'ateliers important, il souligne le travail fait dans les communes pour associer les élus communaux. Il y a un enjeu important de faire que tout le monde soit dans cette dynamique et se mobilise pour la rédaction de ce PLUi avec des éléments importants, on ne part pas de rien. Cette démarche participative s'appuie sur un schéma de développement intercommunal mis en place pendant plusieurs années avec une démarche participative importante. Ce SDI a été actualisé au cours d'ateliers avec une forte participation de la société civile. Aujourd'hui il s'agit de propositions soumises au débat, débat qu'il faut faire vivre dans les différentes instances proposées.

Ce PLUi a un objectif important d'harmonisation de POS qui étaient arrivés au bout de leur processus dans chacune des communes.

Il y a également un objectif pointé depuis le départ sur le plan démographique c'est l'équilibre ville village, il s'agit là d'une construction à faire, à décliner en termes de logements, en termes de services, il y a un vrai enjeu de complémentarité ville-village à compléter avec les équipements structurants de la ville centre.

Sur la mobilité : des choses sont déjà engagées, il est nécessaire de faire de la gare un pôle de service, avec beaucoup d'intérêt au sein de l'Aire urbaine. Le schéma vélo va venir s'articuler sur le PLUI et le compléter.

La connexion à l'aire urbaine est un véritable enjeu sous tous les modes de transport.

*Jacques ABRY* remarque que certaines communes ont émis le souhait de transférer à la communauté de communes des équipements, il ne pense pas que cela soit une bonne idée, que ce soit pertinent. Les charges des communes ne baisseront pas pour autant et ce sera une charge nouvelle pour la CCPH.

*Fernand BURKHALTER* souligne que ce n'était qu'une proposition.

*Jean-Denis PERRET-GENTIL* observe que les réunions de concertation engagées ont enclenché une dynamique intéressante au sein du conseil municipal. L'attente du PLUI a été largement formalisée par la commune de Couthenans. Il souligne l'attractivité qui se met en route entre les communes de la CCPH et les équipements structurants de l'aire urbaine. Il faudra travailler à l'équilibre ville centre village. Le travail sur le PLUI rejoint le travail réalisé sur le mandat précédent.

*Fernand BURKHALTER* souhaite intervenir sur un dernier point concernant l'emploi, attirer des emplois sur le Pays d'Héricourt, y compris des emplois de l'Aire Urbaine est un enjeu important, il en va aussi de l'attraction du commerce, cela contribuera à un mouvement vertueux. Il précise également que le nombre de friches non exploitées sur le Pays d'Héricourt est en nette diminution car elles ont été en grande partie éradiquées. Il rappelle aussi que la CCPH s'engage avec la ville dans la requalification de la Filature du Moulin et que sur Héricourt il ne reste pas autant de friches que ça.

*Le Président* remercie le cabinet et rappelle que de nouveaux ateliers vont s'engager d'ici mai pour mettre en débat le PADD à l'automne.

S'agissant d'une information, ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Arrivée de Sandrine PALEO (19h02)

◆ **BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le vice-président *Gérard CLEMENT*, délégué aux finances présente le compte administratif.

Départ de Martine PEQUIGNOT (19h12)

*Jacques ABRY* réalise un constat qu'il juge préoccupant quant à la faiblesse de l'excédent qui n'est que de 3%. Il souligne que la seule solution est de « serrer le boulon » aux dépenses de fonctionnement car notre CAF a diminué.

*Fernand BURKHALTER* explique que les services à la population continuent de se développer. Il précise que ce jour la cuisine centrale construite pour 500 repas en a réalisé plus de 700... Il souligne le développement des services et ajoute qu'il n'est pas inquiet compte tenu de la bonne gestion réalisée.

*Patrick PAGLIA* souhaiterait savoir quand est ce que le versement du fonds d'amorçage va s'arrêter.

*Fernand BURKHALTER* précise qu'il n'est pas prévu qu'il s'arrête mais que certains candidats à la présidentielle prévoient de modifier les rythmes scolaires ce qui serait dommage car cela a également permis de créer de l'emploi.

*Jean-Denis PERRET GENTIL* rappelle que les emplois publics créés génèrent de la consommation sur le territoire et que cela influe à la baisse sur le chômage.

Le Président quitte la séance pendant le vote. Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2016 du budget principal de la communauté de communes.

Le Conseil communautaire à la majorité (5 votes contre Robert BURKHALTER, Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER) **ADOpte** le compte administratif 2016 du budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	6 888 013.12 €
	Section d'investissement :	1 744 242.79 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	7 143 856.07 €
	Section d'investissement :	1 235 901.46 €

◆ **BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2016**

*Le Président* expose que dans le cadre de la loi du 8 février 1995, prise pour application des dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, il est fait obligation aux Collectivités et Etablissement de coopération intercommunale de produire chaque année, à l'appui du Compte Administratif, un état récapitulatif des cessions et des acquisitions foncières réalisées au cours de l'année précédente.

Ce rapport est joint au Compte Administratif et ne fait pas l'objet d'un vote de l'Assemblée

◆ **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Le Président* présente le compte de gestion du percepteur celui-ci étant conforme au compte administratif adopté par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire à la majorité (5 votes contre) **ADOPTE** le compte de gestion 2016 du budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	6 888 013.12 €
	Section d'investissement :	1 744 242.76 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	7 143 856.07 €
	Section d'investissement :	1 235 901.46 €

◆ **AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL**

Le *Président* Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (5 votes contre Robert BURKHALTER, Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
<b>Fonctionnement</b>	1 196 787.72 €	255 842.95 €	1 452 630.67 €
<b>Investissement</b>	249 235.89 €	-508 341.30 €	-259 105.41 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 964 348.99 € et en recettes pour 235 777.09 € ; ils se soldent par un besoin de financement de 728 571.90 €.

<b>AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL</b>	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2016 : Excédent	<b>1 452 630.67 €</b>
Solde d'Investissement	<b>-259 105.41 €</b>
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses): besoin de financement	<b>-728 571.90 €</b>
Besoin de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des restes à réaliser)	<b>-987 677.31 €</b>
<b>AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits</b>	
1. Affectation au R/1068	<b>987 677.31 €</b>
2. Report en fonctionnement au R/002	<b>464 953.36 €</b>
3. Report en investissement au D/001	<b>259 105.41 €</b>

◆ **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE OM**

Le *vice-président* Gérard CLEMENT, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote.

Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2016 du budget annexe ordures ménagères de la communauté de communes.

*Anne-Marie BOUCHE* trouve que le recouvrement peut être amélioré. Concernant l'excédent dégagé, elle observe qu'avec cette somme une prime pourrait être donnée aux ripeurs.

*Fernand BURKHALTER* souligne l'importance du travail réalisé par les ripeurs.

Il souligne la réalisation des objectifs assignés à ce service avec cerise sur le gâteau une baisse de tarif pour les usagers.

*Gérard CLEMENT* observe que la somme de 14 000 € pour les créances éteintes et admises en non-valeur représente moins de 1% et cela concerne aussi des exercices antérieurs.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE et Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) **ADOPTE** le compte administratif 2016 du budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 470 013.61 €
	Section d'investissement :	96 888.13 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 539 000.48 €
	Section d'investissement :	165 978.33 €

◆ **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

*Le Président Fernand BURKHALTER* présente le compte de gestion du percepteur celui-ci étant conforme au compte administratif adopté par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE et Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) **ADOPTE** le compte de gestion 2016 du budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 470 013.61 €
	Section d'investissement :	96 888.13 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 539 000.48 €
	Section d'investissement :	165 978.33 €

◆ **AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE OM**

*Le Président Fernand BURKHALTER* explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE et Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	176 878.04 €	68 986.87 €	245 864.91 €
Investissement	168 533.47 €	69 090.20 €	237 623.67 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 684 € et en recettes pour 0 € ; ils se soldent par un besoin de financement de 684 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET Annexe OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2016 : Excédent	245 864.91€
Solde d'Investissement – excédent d'investissement	237 623.67 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses): besoin de financement	- 684.00 €
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement - Restes à réaliser)	236 939.67 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	00.00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	245 864.91 €
3. Report en investissement au R/001	237 623.67 €

#### ◆ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE TAD

Le vice-président, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2016 du budget annexe Transport à la demande (TAD) de la communauté de communes.

Gilles LAZAR observe un maintien en baisse par rapport à 2014 et que ce service arrive à une phase de plateau et pourtant il note une augmentation du coût du service à la hausse. Cela veut dire que l'on arrive à un moment important d'Heriva et il pense pour rejoindre ce qui a été dit lors du débat sur le PLUI que les transports sans la mise en place du versement transport ne pourront pas évoluer. Il faut sortir du vœu pieu de l'affichage politique, il faut être dans le courage politique. Il souhaite que les transports mis en place soient dignes de ce nom. Ils sont nécessaires pour rendre attractif un territoire de plus de 20 000 habitants.

Jean-Jacques SOMBSTHAY précise que le service est arrivé à un seuil de fonctionnement avec une moyenne de 10 000 prises en charge/an. C'est surtout le nombre des usagers actifs qu'il faut regarder, il y a des personnes qui adhèrent mais n'utilisent pas les services. Sur le coût du service, l'augmentation est essentiellement sur les prises en charge des personnes des villages les plus éloignées car les trajets sont plus longs en raison de l'éloignement. Le prestataire a réalisé plus de kilomètres pour un nombre de prises en charge équivalent. Sur les enjeux liés à l'Aire Urbaine c'est un travail effectif et concernant le versement transport la CCPH y travaille et des propositions seront prochainement faites. Il ne s'agit en aucun cas d'un manque de courage politique.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe Transport à la demande.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	157 215.41 €
	Section d'investissement :	451.00 €

RECETTES :	Section de fonctionnement :	157 805.41 €
	Section d'investissement :	2 510.18 €

◆ **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepteur celui-ci étant conforme au compte administratif adopté par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) ADOPTE le compte de gestion 2016 du budget annexe TAD.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	157 215.41 €
	Section d'investissement :	451.00 €

RECETTES :	Section de fonctionnement :	157 805.41 €
	Section d'investissement :	2 510.18 €

◆ **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE TAD**

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	590.00 €	590.00 €	1 180.00 €
Investissement	+ 11 199.10 €	2 059.18 €	13 258.28 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET annexe TAD	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2016 : Excédent	1 180.00 €
Solde d'Investissement – excédent d'investissement	13 258.28 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	00.00 €
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	13 258.28 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	00.00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	1 180.00 €
3. Report en investissement au R/001	13 258.28 €



◆ **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE CAPC**

Le vice-président Gérard CLEMENT, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2016 du budget annexe CAPC (centre d'affaires Pierre Carmien) de la communauté de communes.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	127 784.08 €
	Section d'investissement :	68 373.85 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	130 746.04 €
	Section d'investissement :	78 597.99 €

◆ **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE CAPC**

Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepteur celui-ci étant conforme au compte administratif adopté par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) ADOPTE le compte de gestion 2016 du budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	127 784.08 €
	Section d'investissement :	68 373.85 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	130 746.04 €
	Section d'investissement :	78 597.99 €

◆ **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE CAPC**

Le Président Fernand BURKHALTER expose qu'afin de mener à bien le projet de construction du gymnase intercommunal du Champ de foire, il est nécessaire Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, 3 abstentions Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO) DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	7 129.48 €	2 961.96 €	10 091.44 €
Investissement	98 622.29€	10 224.14 €	108 846.43 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET annexe CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2016 : Excédent	10 091.44 €
Solde d'Investissement – excédent d'investissement	108 846.43 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses): besoin de financement	-6 146.62 €
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement - Restes à réaliser)	102 699.81 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	00.00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	10 091.44 €
3. Report en investissement au R/001	108 846.43 €

◆ **GYMNASE DU CHAMP DE FOIRE: ACQUISITION DU TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA VILLE D'HERICOURT**

*Fernand BURKHALTER* expose qu'afin de mener à bien le projet de construction du gymnase intercommunal du Champ de foire, il est nécessaire d'acquérir le terrain concerné d'une surface d'environ 1865 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée section AN numéro 0164 d'une superficie totale de 14 252 m<sup>2</sup> située avenue Pierre Bérégovoy.

La surface exacte du terrain à céder sera déterminée par un document d'arpentage à venir.

Le Conseil municipal de la ville d'Héricourt, propriétaire actuel du terrain, s'est prononcé favorablement pour une cession à l'euro symbolique lors de sa séance du 20 février 2017.

Pour information, le permis de construire a été déposé et devrait être prochainement délivré. Les dossiers de consultation des entreprises sont en voie de finalisation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur cette acquisition à l'euro symbolique,
- autorise le Président ou le Vice-Président à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que le document d'arpentage,
- décide de procéder au règlement des frais inhérents à la transaction (notaire et géomètre),
- décide de prévoir les crédits au budget 2017.

◆ **DECHETTERIE : CESSION DU TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE AU SYTEVOM ET ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE MONSIEUR ETIENNE SURLEAU**

*Jean VALLEY* explique que la CCPH a acquis en 2016 une parcelle de 12 040 m<sup>2</sup> ainsi qu'une autre parcelle de 342 m<sup>2</sup> pour permettre l'implantation de la déchetterie.

Suite au projet d'implantation définitif de la déchetterie, le permis étant à ce jour délivré, et afin que le SYTEVOM mène à bien son projet, il y a lieu que la CCPH lui cède le lot 1 d'une superficie de 8 329 m<sup>2</sup> composé de la parcelle ZA 133 et d'une parcelle à extraire de la ZA 123 située à Héricourt au lieu-dit « Champs de la Combe ».

La CCPH conserve le lot 2 d'une surface de 4 053 m<sup>2</sup>.

Cette cession se fera à l'euro symbolique.

De plus, la CCPH doit procéder à l'acquisition du lot 3 d'une surface de 199 m<sup>2</sup> extrait de la parcelle ZA 115 appartenant à M. Etienne SURLEAU. Cela permettra la desserte du lot 2 qui était enclavé.

Il est proposé au conseil d'acquérir cette parcelle pour 2 € TTC du m<sup>2</sup> soit un coût global de 398 € TTC, prix accepté par le vendeur.

Il doit être procédé également au paiement à l'exploitant des indemnités d'éviction, de fumures et d'arrière fumures pour un montant de 66 €.

Le dossier d'installation classée a été déposé. L'enquête publique démarrera prochainement.

Pour mémoire, la CCPH doit viabiliser les parcelles pour y amener l'eau potable, le téléphone et assurer la défense incendie. La déchetterie sera soumise à un assainissement autonome. Les travaux à charge de la CCPH sont confiés au cabinet Delplanque et associés.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve la cession du lot 3 au SYTEVOM pour l'euro symbolique, les frais notariés étant à la charge du SYTEVOM,
- acte de l'acquisition d'une parcelle à prélever sur la ZA 115 de 199 m<sup>2</sup> au prix de 398 € TTC avec paiement au fermier des indemnités d'éviction, de fumures et d'arrière fumures pour un montant de 66 € ; les frais notariés liés à la vente SURLEAU seront à la charge de la CCPH,
- autorise le Président à la signature de tous les actes à intervenir.
- décide de prévoir les crédits au budget 2017.

#### ◆ ADOPTION DES TARIFS DU SEJOUR ETE A LA FERME A ROCHEJEAN

Robert BOURQUIN expose que le service périscolaire a déjà travaillé un projet de séjour été afin de réserver le plus vite possible le séjour. Il s'agit de proposer une nouvelle immersion à la ferme de « la Batailleuse » à Rochejean dans le Doubs au pied du Mont d'or et à 5 km du lac St Point. Cet établissement est agréé Jeunesse et Sport et nous le connaissons pour l'avoir fréquenté en 2015.

Le séjour, à destination de **40 enfants de 8-11ans**, se déroulera du 10 au 13 juillet 2017 soit 3 nuits et 4 jours.

Activités proposées : soin des animaux, fabrication de brioches, fabrication de pizzas au fournil, rallye plantes où les enfants pourront découvrir les plantes comestibles qui poussent autour de la ferme, balade nocturne. Au retour des journées et en soirée les enfants pourront découvrir les joies de la traite des chèvres et de vaches et pourront s'occuper des animaux de la ferme.

Considérant que le séjour est écourté d'une nuit et d'un jour en raison du vendredi 14 juillet, il est proposé de modifier au prorata les tarifs appliqués pour les séjours d'une semaine complète.

<u>QF</u>	<u>Rappel tarifs appliqués en 2016</u>	<u>Proposition tarifs séjour 2017</u>
T-2 <u>QF ≤ 440</u>	80 €	64 €
T-1 <u>440 &lt; QF ≤ 570</u>	90 €	72 €
T0 <u>570 &lt; QF ≤ 1 500</u>	155 €	124 €
T+1 <u>QF &gt; 1 500</u>	235 €	188 €

Budget prévisionnel - (hors charges de personnel)

DEPENSES		RECETTES	
Animation + Hébergement En pension complète	6 237.50 €	Familles	4 480.00 €
Transport	1 055.00 €	Caf aides vacances	800.00 €
		CAF PSO	800.00 €
		CCPH	1 212.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 292.50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 292.50 €</b>

*Pour mémoire, le coût du projet d'été 2016 pour 40 enfants était de 10 244 € avec un reste à charge pour la CCPH de 1 844.00 € pour un séjour de 5 jours et 4 nuits (au lieu de 4 jours et 3 nuits).*

**Le bureau a émis un avis favorable à la grille tarifaire proposée.**

Le Conseil à l'unanimité adopte la tarification proposée et autorise le Président à la signature de toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce séjour.

◆ **HABITAT 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

*Catherine FORTES* expose La Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 7 nouveaux dossiers sont aujourd'hui engagés : 3 au titre des travaux de FACADES et 4 au titre d'HABITER MIEUX.

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	MESSMER MICHEL
Adresse	7 RUE PIERRE CARMEN 70400 HERICOURT
Type de travaux	RENOVATION FACADE
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
- Montant total des travaux HT	40 101 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	0.00 €
- Montant subvention CCPH	<b>800 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	VIENOT REMY
Adresse	14 IMPASSE DE LA RESPE 70400 MANDREVILLARS
Type de travaux	RENOVATION FACADE
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
- Montant total des travaux HT	12 000 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	0.00 €
- Montant subvention CCPH	<b>800 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	GEHANT VALERIE
Adresse	2 RUE MARCEL BARDOT 70400 HERICOURT
Type de travaux	RENOVATION FACADE
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
- Montant total des travaux HT	6 664 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	0.00 €
- <b>Montant subvention CCPH</b>	<b>666 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	FRANTZ EVELYNE
Adresse	4 RUE JACQUES PREVERT 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET PORTE D'ENTREE
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	9605.12 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	7 302 €
- <b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	DORMOY SOPHIE
Adresse	35 FAUBOURG DE MONTBELIARD 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET DE MENUISERIES
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	13 525 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	8 616 €
- <b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	PERNEY GASTON
Adresse	10 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	18 022 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	11 313 €
- Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	LATRILLE XAVIER
Adresse	6 RUE DU FOURNEAU 70400 CHAGEY
Type de travaux	ISOLATION + MISE EN PLACE POMPE A CHALEUR
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	44 721 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	9 100 €
- Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **4266 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

#### ◆ **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX AGENTS DE LA CCPH**

*Le Président* relate que le règlement intérieur du fonctionnement de la CCPH qui s'impose aux agents de notre établissement était ancien et obsolète.

Ce règlement a été réactualisé à différents niveaux :

- Utilisation des véhicules de services
- Rappel des droits et obligations des fonctionnaires
- Règles d'hygiène et de sécurité (port des équipements de protections individuelles, registres de sécurité, tenue des vestiaires du personnel...)
- Procédure à suivre en cas d'accident de service ou de trajets
- Règles en matière de médecine préventive
- Réglementation en matière d'alcool sur le lieu de travail avec la mise en place de test d'alcoolémie possible

Il a donc été modifié et passé au comité technique du 19 janvier 2017 qui a émis un avis favorable. Afin qu'il puisse être opposable, il convient que l'assemblée l'adopte.

Ce règlement sera donc notifié à tous les agents travaillant à la Communauté de Commune du Pays d'Héricourt et les dispositions s'appliquent à tous les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé.

Le Conseil Communautaire à la majorité (3 abstentions Gilles LAZAR, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER) adopte ce nouveau règlement intérieur.

◆ **ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE PROPOSEE PAR GROUPAMA**

Le Président expose que le 18 août 2015, un camion de livraison a accroché la marquise située au centre d'affaires laquelle a été intégralement détruite lors de l'accrochage.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur et une demande de devis a été réalisée afin de pouvoir estimer l'indemnité à percevoir.

Le devis de l'entreprise Serrurerie de l'Est d'un montant de 6 206.40 € TTC a été accepté par notre assurance.

Un chèque de 5 707.40 € nous a été adressé par Groupama afin d'indemniser ce préjudice.

Il convient donc d'accepter cette indemnité de sinistre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte cette indemnité de sinistre d'un montant de 5 707.40 €.

◆ **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Fernand BURKHALTER expose Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊙ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊙ Marchés publics :

M84/2017	SERRURERIE DE L'EST	Travaux	Remplacement des compas et mise en sécurité des fenêtres de la médiathèque	23/02/2017	11 721,46 €
M87/2017	BOURLIER	Services	Réparation fuite hydraulique + repositionnement de l'essieu arrière sur AD202DA	06/03/2017	3 707,47 €

- ⊙ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ⊙ Contrat de location : NEANT
- ⊙ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊙ Régies comptables : NEANT
- ⊙ Dons et legs : NEANT
- ⊙ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊙ Actions en justice : NEANT
- ⊙ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊙ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 18 janvier au 16 mars 2017**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort activité	1	13 h	1
	1	13h30	1
	1	14h30	1
	1	17h30	1
remplacement	1	22h30	1
CUI CAE	1	20 h	1
<b>STRUCTURE MULTI-ACCUEIL</b>			
Remplacement	1	27 h	1
<b>SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS</b>			
CUI CAE	1	22h30	1
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
Remplacement	3	23 h	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Remplacement	1	35 h	1
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
Remplacement	1	35h	1
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Remplacement	1	35h	1
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
Néant			

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Communautaire est levée à 20h00.

Héricourt, le 24 mars 2017

Le Président,  
Fernand BURKHALTER